



Préavis municipal n° 33 / 2026

Concernant La Réalisation d'infrastructures pour le tir à l'arc et installation d'une citerne de récupération d'eaux pour un montant total de **CHF 1'545'000.-**

Rapport de la Commission COFIN

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 33-2026 s'est réunie le 28/9 2026 de 19h00h à 23h et s'est constituée comme suit :

			Présences
			19h00 à 23h00
Président	Giuseppe Singarella	PS et Allié.e.s	X
Rapporteur	Michèle Perrelet	UCBSL	X
Membres	Romain Belotti	PLR-UDC	X
	Fabien Cattin	UCBSL	X
	Alexandre Forrquenot de la Fortelle	VerLib-Ce	X
	Stéphane Leresche	Les Verts	X
	Nicola Lucifora	PS et Allié.e.s	X
	Bertrand Nanchen	PLR-UDC	X
	Christoph Stoeri	PLR-UDC	X

Préambule

Etaient présent hors délibérations et votes Monsieur Stéphane Krebs, municipal en charge des finances et syndic, Madame Laura Ferilli, Conseillère municipale et responsable de la Forêt, de la Culture et du Sports, Monsieur Stéphane Roulet, Boursier Communal. Monsieur Dominique Charpillod architecte et membre du Tir à l'Arc, et Monsieur Vuadens des Service Communaux.

La Commission tient à remercier ces représentants de l'Exécutif et de l'administration pour leur disponibilité, la qualité des commentaires et informations transmises lors de la séance, ainsi que pour les éclaircissements apportés durant les échanges. Leur contribution a permis de mener les débats de manière constructive et efficace.

Ce préavis a pour objet la réalisation d'infrastructures pour la pratique du tir à l'arc sur le site sportif de Praz-Dagoud et inclue l'installation d'une citerne de récupération d'eaux claires.

Établie depuis 1990 sur le site de la Veyre-Derrey, situé sur la commune de Blonay-Saint-Légier, sur un terrain appartenant à la commune de Vevey, la Compagnie des Archers de la Riviera doit être relocalisée pour donner suite à la création et à l'acceptation du plan d'affectation de la future zone d'activités prévue sur ce même site.



Des discussions ont alors été engagées entre les représentants de la société et l'ancienne Municipalité de Blonay – Saint-Légier. Cette dernière a identifié une solution sur le site sportif de Praz-Dagoud.

Analyse

La Compagnie des Archers de la Riviera accueille actuellement 90 membres : 40 adultes et 50 jeunes dont 17 de Blonay – Saint-Légier.

Une bosse sera placée du côté de la route avec des buissons afin d'atténuer les nuisances sonores éventuelles pour les voisins. Les arbres qui y seront plantés seront présentés à la municipalité afin de choisir les essences ; ceux-ci viennent de France car les pépiniéristes locaux n'en auraient pas assez.

Le nettoyage de la maison et du terrain du Tir à l'Arc sera pris en compte par la société des Archers, cependant l'entretien sera à la charge de la commune. Le pourtour, à savoir l'entretien paysager, sera entretenu par la commune.

Le tir à l'arc est pratiqué normalement le jour mais il y a aussi des entraînement ponctuel le soir. La compagnie des Archers ne forme pas uniquement ses propres membres, mais accueille également des archers issus d'autres clubs régionaux et nationaux, dont les objectifs sportifs s'inscrivent dans une perspective compétitive de niveau national et international.

Questions

Q : L'association du Tir à l'Arc est inscrite à Vevey. Quelle est la contribution financière de la commune de Vevey ?

R : L'association va s'enregistrer dans la commune de Blonay – Saint-Légier s'ils obtiennent le terrain. La contribution financière de Vevey vient partiellement par le CIEHL.

Q : La nouvelle dimension du terrain et du bâtiment est beaucoup plus grande et contient le tir intérieur de 18m. est-ce vraiment nécessaire ?

R : C'est une mise à niveau pour mettre un centre à disposition des membres locaux. La fédération à Lausanne est une organisation privée et très couteuse.

Q : Vous avez 40 membres et 50 enfants sont-ils tous actifs et combien viennent de Blonay – Saint-Légier.

R : Tous membres sont actifs dont 17 personnes de Blonay – Saint-Légier. Les athlètes qui viennent s'entraîner viennent de toutes les régions. Il y a aussi 12 membres de Châtel St Denis.

Le stand de tir intérieur de 18m, est une distance olympique.

Q : Quel est le besoin d'eau actuellement sur les terrains de foot et le Pump Track et quel est la quantité et le cout de cette irrigation avec de l'eau claire ?

R : 3200 m³ pour les deux terrains en gazon et un 10m³ pour le terrain synthétique, par semaine. Il y a un nouveau compteur, donc pour l'instant, c'est une réponse approximative.



Q : Pourrais-t-on imaginer d'avoir le Tir au pistolet à air comprimé dans cet édifice ?

R : Ceci n'a pas été envisagé.

Q : 5 places de Parking semblent peu ?

R : Les déplacements des membres en voitures sont très faibles. Pour les tournois les places de parc seront utilisées au terrain de foot. Un couvert pour vélo a été prévu.

Aspects financiers

Q : Bâtiment (Gros œuvre, aménagements intérieurs, etc.) CHF 720'000 N'est-ce pas un peu surdimensionné, seulement pour un bâtiment ? Un tir à l'arc intérieur et une salle de réunion est-elle vraiment nécessaire ?

R : Non, car ce sont les dimensions et exigences que ce sport demande aujourd'hui pour le tir intérieur de 18m qui est un sport Olympique.

Q : Quelle est la contribution du CIEHL ?

R : CHF 400'000.- pour les deux projets RUGBY et Tir à l'arc (CHF 200'000.- chaque' une).

Q : Que ce passe-t-il s'il n'y a que l'un des 2 projet accepté au Conseil Communal la contribution reste-t-elle à CHF 200'000.- ?

R : Cette option n'a pas été discutée avec le CIEHL.

Q : Divers et imprévus. Que contient ce poste à CHF 120'000 ?

R : Ce montant est calculé sur 80% des devis rentré. Le reste est sur un budget de gré à gré.

Q : Quel est le soutien du Service des Sports du Canton de Vaud ?

R : Ce montant subventionnable de CHF 658'000, qui nous amène une participation de CHF 164'000 a été calculé sans explication détaillées.

Résumé des aspects financiers

L'enveloppe totale demandée par ce préavis s'élève à CHF 1'554'000.-, dont il est important de résumer la somme actuellement destinée à la réalisation des infrastructures pour le tir à l'arc, en tenant compte des éléments suivants

Montant total du préavis	1'554'000.- (dont CHF 720'000.- pour le bâtiment)
Réalisation de la citerne	-60'000.-
Participation du Club	-100'000.-
<u>Subventions Canton</u>	<u>-168'500.-</u>
 Solde actuel	 1'225'500.-

CIEHL : Nous avons été informés lors de la séance concernant le PA 34-26 pour la réfection du terrain de Rugby, que ces 2 projet étaient liés financièrement, afin de percevoir la contribution du CIEHL de CHF 400'000.00. Ce montant nous sera versé à condition que toutes les communes de la Riviera donnent leur aval, pour donner suite à l'acceptation de ces deux préavis par le conseil communal de Blonay – Saint-Légier.



Monsieur Stéphane Leresche – étant membre du Tir à l'Arc - se récusé pour le vote.

Vœu

Nous souhaitons que la Municipalité entreprenne toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir des financements complémentaires, tant auprès des cantons voisins qu'au niveau fédéral, en vue de contribuer au financement de ce Centre de Performance Régional et National, dont ces collectivités seront également utilisatrices.

Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la commission des finances, vous propose à la majorité les conclusions de la Municipalité suivantes :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que présentés ci-dessus ;
- de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 1'545'000.- ;
- de l'autoriser à avoir recours à l'emprunt si nécessaire ;
- d'autoriser la municipalité à encaisser les éventuelles subventions.

Blonay, le 19.10.2026

Pour la Commission COFIN

Le Président

M. Giuseppe Singharella

Le Rapporteur

Mme Michèle Perrelet